

07/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021****Présents :**

Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Golvine DE ROCHAMBEAU, Mario DEL PERO, Baptiste DUMINIL, Rebecca RUFFE, Paul VIGNAT.

Absents ou excusés :

Sarah BONVALET-YOUNES, Luka DE SILVA, Grégoire ETRILLARD, Guillaume FARDE (procuration à Raphaël CHARPENTIER), Stefania GHERCA, Emiliano GROSSMAN, Agathe LECOULANT, Cassandre REMOND, Julie SAADA (procuration à Mario DEL PERO), Ann-Sophie SCHEOPFEL.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Amy GREENE	Référente égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignante
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général
Marion LEHMANS	Déléguée à la protection des données
Aurianne MORILLAS	Responsable juridique
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Erell RENOUARD	Responsable relations institutionnelles et pilotage stratégique
Vincent TENIERE	Adjoint au secrétaire général
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Plan d'action de mise en œuvre des recommandations des groupes de travail consacrés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et à la déontologie	2
II. Projet de révision du règlement de la vie étudiante	7
III. Avis sur l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2021-2022	10
IV. Adoption du financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 23 juin 2021	12
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 17 mai et 7 juin 2021	12
VI. Echange d'informations sur des questions diverses	12

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Bonjour à toutes et tous. Je propose que nous commençons. C'est avec émoi que je vous annonce que c'est notre dernier conseil de l'année universitaire. Comme pour toutes les autres, cette réunion sera enregistrée pour établir le procès-verbal. Je vous remercie d'être là pour cette dernière réunion et pour l'investissement qui a aussi été le vôtre pendant toute cette année et sans plus tarder je vais passer au premier point de l'ordre du jour, qui est le plan d'action de mise en œuvre des recommandations du groupe de travail. Cette présentation sera faite par Monsieur Arnaud JULLIAN. Je vous laisse la parole.

I. PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL CONSACRÉS A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET À LA DÉONTOLOGIE

Arnaud JULLIAN

Bonjour. Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons faire cette présentation à deux voix avec Vincent TENIERE, mon adjoint. Vous avez a priori les slides qui s'affichent à votre écran. Nous souhaitons vous rendre compte de la mise en œuvre des recommandations des deux groupes de travail relatifs à la déontologie et aux VSS.

Vous savez que les deux groupes de travail ont rendu leurs conclusions le 5 mai dernier. Bénédicte DURAND, notre administratrice provisoire, a souhaité capitaliser sur la dynamique et engager sans tarder la mise en œuvre de leurs préconisations. C'est dans ce contexte que nous avons mis en place deux comités de suivi : un comité de suivi VSS et un comité Déontologie, dont vous pouvez voir la composition s'afficher. Ces groupes ont associé toutes les directions parties prenantes. Ils se sont réunis de manière intensive sur une base au moins hebdomadaire, avec des réunions ad hoc sur certaines préconisations. Cela a permis d'aboutir aux deux plans d'action qui vous ont été envoyés.

Pour la mise en œuvre des recommandations des groupes de travail, il convient de rappeler que les deux groupes de travail avaient noté que Sciences Po n'avait pas failli et que des dispositifs étaient d'ores et déjà en place ; certains étaient même assez étoffés comparativement à d'autres instituts d'études politiques. Il restait néanmoins des lacunes et nos dispositifs étaient largement perfectibles.

Le parti pris du comité de suivi a été de mettre en œuvre la totalité ou la quasi-totalité des préconisations des groupes de travail le plus rapidement possible, en tout cas tout ce qui peut l'être, à la fois pour préparer la rentrée universitaire prochaine, pour capitaliser sur la dynamique, et pour créer un choc de confiance.

Les trois enjeux sont à la fois de clarifier les procédures en termes de VSS et de déontologie, de former, sensibiliser et mettre à disposition une information claire et, en même temps, rendre compte régulièrement aux instances de ce qui est réalisé. A titre d'exemple, des rapports annuels de la cellule VSS existaient au cours des années précédentes, mais ils n'étaient pas transmis, pour des raisons de confidentialité et de capacité à interpréter les chiffres. Enfin, il importe de renforcer les moyens dédiés, à la fois en effectifs, comme nous allons le voir juste après, mais également en termes de formation et d'accompagnement, notamment avec la mise en place d'une plate-forme d'écoute et d'accompagnement.

En termes de moyens, vous pouvez voir sur la présentation la nouvelle organisation prévue, avec le pavé central où est écrit SG pour Secrétariat Général. Il y a donc deux personnes : une personne référente

VSS, référente Égalité femmes-hommes, donc la même personne qui assume les deux rôles ; et une personne nouvelle qui sera recrutée en tant que référent Discriminations et référent Laïcité, les deux formant une cellule Égalité femmes-hommes et Discriminations. Nous vous expliquerons dans les slides suivantes les rôles des différentes personnes. L'idée est également de recruter un référent lanceur d'alerte qui sera positionné au sein de la direction juridique, de recruter une personne qui sera à la fois chargée de mission auprès de la cellule d'enquête interne préalable pour les VSS, et chargé de mission de la commission Déontologie, afin de fournir de la force de travail à cette commission de déontologie, de recruter également une personne qui sera Référent intégrité scientifique, ainsi qu'un Délégué à la protection des données adjoint.

Sur le slide, vous pouvez voir des personnes qui existent déjà : le référent Transition écologique et le responsable Handicap, l'idée étant de faire apparaître non seulement des recrutements, mais d'illustrer la mise en place d'une coordination de l'action de tous ceux qui œuvrent à la fois à la protection des personnes et à la mise en œuvre de notre responsabilité sociale. L'idée est que toutes ces personnes qui figurent sur ce slide soient réunies régulièrement, dans une forme de mission de responsabilité sociale des organisations. Je pense typiquement réunir toutes ces personnes sur une base mensuelle. Je crois que l'administratrice provisoire souhaitera également les réunir à une fréquence peut-être un peu moindre, mais régulière, pour pouvoir faire le point sur leur activité. L'idée est d'essayer d'identifier des synergies, des actions communes et coordonnées entre ces différents acteurs de la RSE.

Sur le dispositif de prise en charge des violences sexuelles et sexistes, et je laisserai Vincent présenter la partie Déontologie, l'idée est de suivre à la lettre les recommandations du groupe de travail, avec trois volets : un volet Écoute et accompagnement, un volet Disciplinaire, et un volet Formation.

Sur le volet Écoute et accompagnement, vous pouvez voir sur ce slide la mise en place dès septembre de relais VSS sur chacun de nos campus. Ainsi, des infirmières assureront une première écoute et une orientation. Les fiches de fonction sont déjà écrites et les recrutements sont en cours pour la rentrée prochaine, sachant que des infirmières sont présentes sur certains campus, et que nous augmenterions le nombre d'heures réalisées. Certains campus n'ont pas actuellement d'infirmière. Nous sommes en train d'en recruter.

La mise en place d'un service d'écoute externalisé et professionnalisé est une idée forte du groupe de travail. Nous avons d'ores et déjà un cahier des charges de nos besoins. Un *sourcing* a été réalisé. Il n'existe pas une offre pléthorique sur ce secteur pour avoir une écoute à la fois spécialisée et qui permette de traiter les publics de nos différents campus, mais deux associations entreprises candidates sont sorties du lot, et nous sommes en train de les rencontrer. Nous en avons vu une la semaine dernière et nous essayons de voir la suivante cette semaine, pour pouvoir nous décider rapidement sur la mise en place de cette plate-forme. Le cahier des charges porte évidemment sur les points suivants : qui écoute ; quel réseau ; quel accompagnement ; quelle restitution (au référent VSS) ; quel suivi dans le temps des personnes qui sont signalées comme témoins ou comme victimes.

Le second volet concerne la procédure de signalement. En fait, c'est le sujet de gestion de la confidentialité qui auparavant était compliqué. Dorénavant, le principe est qu'il y aura deux zones de confidentialité, suivant que l'on contacte la plate-forme d'écoute ou les infirmières, jusqu'à la levée de la confidentialité par la victime, ou que l'on contacte par exemple un personnel FNSP. Nous serons alors là dans une zone non confidentielle où il y aura signalement et levée de l'anonymat de manière automatique. Nous devons évidemment communiquer à ce sujet de manière très claire. La cellule de lutte contre les VSS sera constituée de la référente VSS et des infirmières relais VSS. Son rôle sera recentré sur tout ce qui est animation des politiques de prévention.

Sur la slide suivante, vous pouvez voir ce qui se passe lorsque l'on est victime ou témoin, suivant que l'on contacte une infirmière relais VSS, le service d'écoute ou le référent lanceur d'alerte qui n'est pas spécialisé et qui réoriente vers le service d'écoute, ou encore un personnel de Sciences Po. Concernant la confidentialité, selon la saisine, l'information est portée à la référente et une procédure pré-disciplinaire s'engage, que nous détaillerons à la slide suivante.

Une idée forte qui est ressortie des travaux du groupe de travail est que, désormais, après chaque signalement, après chaque levée de confidentialité - qu'elle soit automatique parce que l'on a contacté un personnel FNSP, ou qu'elle soit après accord du témoin ou de la victime - il y aura une enquête

interne préalable. Ce sera systématique. Cette enquête préalable sera menée par une cellule d'enquête interne préalable qui sera professionnalisée. L'idée est que cette cellule d'enquête respecte le principe d'indépendance et celui du contradictoire. Aussi, elle sera présidée par un magistrat indépendant. Nous avons déjà écrit la fiche de fonction du futur Président. Nous allons chercher à identifier ce magistrat, qui sera garant de la totale indépendance de la cellule d'enquête interne préalable. L'idée est que personne ne puisse dire - à tort évidemment, mais malgré tout - que notre institution pourrait parfois souhaiter, pour tel ou tel dossier ou telle ou telle raison, « étouffer une affaire ». Aussi, la future cellule sera totalement indépendante. Elle sera également collégiale. Enfin, elle sera contradictoire et elle recevra systématiquement à la fois la personne mise en cause et la victime.

L'idée est ensuite que cette cellule rédige un rapport qu'elle transmet au chef d'établissement. Ce rapport qualifie les faits et contient des recommandations. Si le signalement n'est pas apparu vraisemblable à la commission, le chef d'établissement pourra tout simplement classer le dossier. Si le signalement lui paraît vraisemblable, deux types d'actions sont possibles : l'enclenchement d'une procédure disciplinaire, soit droit du travail pour les personnels FNSP, soit disciplinaire. Le cas échéant en parallèle, un signalement au titre de l'article 40 sera également réalisé si nous sommes dans le cadre de crimes ou délits. Comme vous le constatez, la procédure est dorénavant complètement clarifiée.

Le troisième volet est relatif à la formation. Sur ce volet, l'idée est de former largement dès la rentrée 2021, avec des formations obligatoires pour tous les étudiants, sur le consentement, sur les violences, de même que pour les responsables associatifs, pour les enseignants vacataires et pour les personnels. Une formation obligatoire de sensibilisation sera prévue pour tous les personnels. Des formations plus spécifiques seront également prévues pour certains personnels plus amenés à être au contact des étudiants et à recevoir le signalement de violences - c'est-à-dire responsable pédagogique, assistante pédagogique, etc. Il y aura également des formations pour les directeurs d'unité, qu'ils soient doyens, directeurs de centre, membres du Comex, etc.

A partir de la rentrée 2022, l'idée est de nous orienter vers du e-learning, avec un suivi individuel en ligne qui pourra être tracé pour être certain que les personnes ont réellement suivi ces formations en e-learning pour les primo-arrivants, qu'ils soient étudiants, personnels, enseignants vacataires.

Seront également prévues des mesures de prévention et de contrôle pour les situations à risque ou les publics plus à risque. qu'il s'agisse par exemple des fêtes étudiantes ou encore de la pratique du cyberharcèlement. Pour toutes ces situations, nous mettrons en place des outils spécifiques sur lesquels je ne m'étends pas aujourd'hui.

Le dernier point porte sur la réactualisation du plan égalité femmes-hommes. Comme vous le savez, ce plan existe déjà dans notre institution, avec même plusieurs générations de plans. L'idée est de le décliner dans le référentiel de notre ministère de tutelle, ce qui est déjà entrepris. Nous avons d'ailleurs déjà rencontré le MESRI il y a une dizaine de jours sur la base d'un plan réactualisé qui prend en compte les préconisations du groupe de travail que nous sommes en train de vous présenter, et s'inscrit dans le cadre de leur référentiel. Notre volonté est de pouvoir le présenter dans nos différentes instances à la rentrée, pour pouvoir leur transmettre officiellement à partir de fin septembre/début octobre. L'idée est de profiter de cette période pour solliciter nos équipes de Présage sur ce plan réactualisé, afin tout simplement de bénéficier de leurs compétences et de leurs connaissances accumulées. Même si le ministère nous a déjà indiqué que le plan en l'état les satisfait, l'idée est de pouvoir vraiment bénéficier de tout ce que chacun peut apporter au sein de notre institution.

Vincent TENIERE

Bonjour à tous. De manière un peu symétrique, sur les questions de déontologie, l'enjeu est d'abord de renforcer nos dispositifs, et de les rendre plus visibles et mieux connus de tous. Le cœur du dispositif est clairement la commission de déontologie. C'est sur elle que vont porter nos efforts dans un premier temps, avec un renforcement en moyens humains, notamment le recrutement d'un juriste en appui à la commission, qui sera principalement chargé d'assurer le secrétariat de la commission et la production d'un rapport annuel. L'autre axe de renforcement, c'est le fait de désigner des correspondants dans chaque direction ou service de l'institution, pour se doter de relais à l'échelle de l'institution. Le troisième élément, évidemment très important et qui ressort du rapport, c'est la nécessité d'élargir la

composition de la commission de déontologie. La réflexion est déjà engagée sur ce point. L'objectif est qu'elle se concrétise par une évolution de la composition d'ici l'automne. Nous sommes actuellement à trois membres, et l'objectif serait d'aller entre cinq et neuf membres.

Ensuite, nous avons travaillé sur le renforcement des procédures d'enquête. Arnaud en a parlé. Par souci d'être bref, je ne vais pas y revenir. Il faut noter qu'il y a sur ces enjeux de déontologie un rôle plus spécifique du référent Intégrité scientifique pour les questions de recherche, et de la commission de déontologie en tant que référent déontologue. Enfin, le renforcement des dispositifs, c'est la création d'une procédure en bonne et due forme sur la question des lanceurs d'alerte, avec également le recrutement d'un référent lanceur d'alerte, qui sera chargé de professionnaliser le recueil, le suivi et le traitement des signalements, comme nous y engage la loi Sapin 2.

L'autre élément fort de renforcement de notre dispositif est le fait de se doter d'une vraie politique en matière de conflits d'intérêts. Vous aurez noté dans le dossier qui vous a été remis un projet de déclaration d'intérêt. L'objectif est de faire en sorte que désormais, à la fois les membres de nos conseils, les membres d'un certain nombre de comités articulés à nos conseils comme le comité des dons, la commission de déontologie ou le comité de déontologie et de la recherche, et enfin les cadres dirigeants et certaines fonctions qui relèvent de l'article 38 du décret de l'IEP, notamment les doyens d'école ou de département, soient désormais soumis à cette déclaration d'intérêt. L'autre élément qui doit être encore travaillé, c'est la politique de cumul de fonctions. Ce sera fait au cours de l'automne. L'objectif est d'aboutir d'ici décembre 2021 sur une politique qui soit claire pour tous et efficiente.

L'autre axe de renforcement de nos dispositifs consiste dans le fait de compléter notre corpus de textes déontologiques, et de l'actualiser. Compléter, cela passe notamment par l'adoption d'une charte de déontologie et de la recherche, qui sera présentée demain au Conseil scientifique. Elle doit être dès lors adoptée. Cette charte va venir compléter très utilement notre dispositif de principes déontologiques sur les questions de recherche. L'autre élément, c'est la révision de la charte de déontologie, qui sera engagée dès l'automne. Elle devrait aboutir d'ici mi-2022. Cette révision sera portée par la nouvelle commission de déontologie. L'objectif sera notamment d'intégrer les résultats d'une cartographie des risques déontologiques, qui sera menée par les services de Sciences Po dans le courant de l'automne 2021. Cette cartographie doit permettre d'identifier des zones à risque déontologique que l'on n'aurait pas encore identifiées. C'était une recommandation forte du rapport, qui doit permettre de nourrir et d'enrichir la charte de déontologie. Sous contrôle de notre direction juridique, l'objectif enfin de promouvoir tous les principes déontologiques dans l'ensemble de nos textes juridiques, et notamment dans nos conventions partenaires.

En complément de la charte de déontologie et de la recherche, l'enjeu sera également de renforcer nos dispositifs en matière de déontologie et de la recherche d'intégrité scientifique, avec la désignation d'un référent à l'intégrité scientifique, qui sera notamment en charge d'assurer la promotion des principes déontologiques de la recherche, d'instruire les enquêtes en la matière, et aussi de rédiger les rapports d'activité qui seront présentés aux instances à partir de maintenant. L'autre élément important, et qui est commun avec la partie VSS, c'est le fait de renforcer le suivi des doctorants et d'harmoniser les modalités d'encadrement doctoral, avec une concertation déjà engagée au sein du conseil de l'école doctoral et une discussion sur la façon de mieux évaluer les comités de suivi de manière à en assurer l'harmonisation à l'échelle de l'institution et des différents centres de recherche. Ces comités de suivi intégreront désormais un questionnaire qui permettra de guider les entretiens avec les doctorants. Il y aura donc vraiment une harmonisation des modalités de mise en œuvre de ces comités de suivi.

J'en termine avec les questions de sensibilisation et de communication. Comme pour les VSS, c'est un point évidemment très important. Sur la sensibilisation, il y a d'abord l'objectif que tout nouvel arrivant à Sciences Po soit fortement sensibilisé aux questions de déontologie. Nous avons listé dans les plans d'action un certain nombre d'idées, d'étapes et de jalons pour précisément rendre plus visibles ces principes déontologiques. Il y a aussi l'idée commune au groupe de travail VSS de développer des formations. Certaines existent déjà et ont été expérimentées du côté de l'école de recherche pour les doctorants. L'idée est d'élargir progressivement le spectre de ces formations, en ciblant en priorité sur les salariés et peut-être d'abord les managers, mais en élargissant progressivement. Ce peut être sur la

base de formations à distance, mais très ancrées sur des situations concrètes. Ce sont vraiment des logiques de mises en situation, car les questions déontologiques se posent toujours en situation. Je termine sur la partie Communication. L'idée ici est de rendre visibles l'ensemble de nos dispositifs et de nos textes afférents aux questions de déontologie, et donc de regrouper sur une page de notre site institutionnel l'ensemble de ces éléments, pour une vision synoptique de tous nos textes et de notre dispositif. Tout ne doit pas être fait une seule fois. L'enjeu est vraiment que ces dispositifs vivent et soient promus très régulièrement, ce qui nécessite de mener des actions de communication régulières et ciblées selon nos différents publics, par exemple auprès de la communauté des salariés, des rendez-vous des managers, ou encore la communauté de recherche, à l'initiative du référent Intégrité scientifique, des événements et des réunions avec les centres de recherche. J'en ai terminé. Je vous remercie.

Mario DEL PERO

Tout d'abord, un grand merci pour ce travail remarquable. C'est évidemment bien d'harmoniser les procédures dans l'encadrement doctoral. Je pense aussi qu'il faut souligner une autonomie des laboratoires et des disciplines. En termes d'approche, de méthodologie, etc., il y a des spécificités disciplinaires. Je pense donc qu'il faudra vraiment travailler avec les labos, organiser des moments ensemble avec les labos. Une grande question pour nous, historiens, est celle du plagiat, en parlant de déontologie. C'est important, surtout avec les Masterants et les doctorants, d'organiser des réunions, des moments dans lesquels c'est à nous d'expliquer clairement les limites entre la citation et le plagiat. Cela semble simple, mais ce n'est pas le cas. Moi, je l'ai noté avec des mémoires de Master, qui sont aux limites du plagiat, d'une façon totalement involontaire par les Masterants. L'autonomie des labos est à promouvoir en travaillant ensemble et en organisant des moments spécifiques pour chaque labo et pour chaque discipline.

Arnaud JULLIAN

Merci. Juste deux mots pour vous remercier pour vos remerciements. Sur ce sujet que vous évoquez, qui est un sujet d'intégrité scientifique, il faut évidemment organiser cela dans le cadre des labos des différentes disciplines et, en même temps, coordonner l'action. Ce sera justement le rôle du référent Intégrité scientifique, que nous avons quasiment identifié. Il s'occupera de tout ce que vous avez indiqué, c'est-à-dire les fraudes, plagiat, fabrications, falsifications de données, et de tous les autres sujets de propriété intellectuelle, de conflits d'engagements ou d'intérêts, de gestion de qualité des données de la recherche, ainsi que des comportements inappropriés en matière de recherche. Cela implique la venue de ce référent Intégrité scientifique dans les différents laboratoires pour comprendre leurs problématiques spécifiques, décliner la politique institutionnelle et permettre des sensibilisations et des formations avec les laboratoires. Nous sommes complètement d'accord.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et tous. Mon intervention sera extrêmement brève. Je voulais me réjouir de la présentation de ce plan. Nous avons connu effectivement un certain nombre d'heures assez traumatisantes. Je crois que nous avons réussi collectivement à nous en relever. Des rapports ont été menés. Tout le monde a été entendu. Des expressions parfois un peu rudes ont été exprimées, mais ont été écoutées. Nous avons entendu les rapports. Nous avons eu les présidentes des groupes de travail qui se sont exprimées lors de notre dernier CVEF. Aujourd'hui, nous en voyons concrètement la mise en œuvre, et dans la globalité. C'est une chose que nous pouvons tous collectivement apprécier, car il n'y a pas eu d'oubli. Il n'y a pas eu de propositions mises sur le côté. Tout est aujourd'hui lancé. Tout est lancé rapidement, sans attendre notamment les échéances que nous connaissons sur la Direction et sur le renouvellement de la Direction, parce qu'il y avait une urgence à le faire et que l'urgence a été entendue. Je crois que c'est une très bonne nouvelle. Je crois que le fait qu'il y ait peu de demandes d'intervention aujourd'hui souligne justement la qualité de la méthode que nous avons mise en place. J'espère qu'elle continuera à se mettre en place sur d'autres sujets de dialogue, de concertation, et ensuite de mise en action rapide et effective.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Tout à fait. Je te rejoins sur ce point, Raphaël. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je propose que nous passions au vote. Madame GASMI, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Il y a une procuration de Monsieur FARDE pour Monsieur CHARPENTIER.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Les membres votent à l'unanimité favorablement les plans d'action de mise en œuvre des recommandations des groupes de travail consacrés à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et à la déontologie.

II. PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE

Sébastien THUBERT

Bonjour à toutes et tous. Il vous a été transmis le projet de révision du règlement de la vie étudiante, projet qui a été travaillé en commission de la vie étudiante il y a 10 jours. L'objet est justement une concrétisation du plan d'action que vous venez de voter et qui prévoit la modification de certains articles pour les rendre plus performants, notamment sur les recommandations de lutte contre les VSS et les questions de cyber-harcèlement. La grande intention qui avait été portée par les co-présidents du conseil de la vie étudiante était une interrogation sur la nécessité, pour la rentrée prochaine, de prendre en compte la difficulté de la vie associative qui résulte quand même de la situation sanitaire de ces deux années universitaires que nous venons de vivre, pour pouvoir aussi, au regard d'un retour d'expérience sur ce règlement qui a été voté en 2016, voir ce qui pouvait être amélioré pour fluidifier certains aspects de la vie associative. Ce sont ces modifications qui vous sont proposées.

Je ne vais peut-être pas vous faire lecture de tout ce qui vous est proposé. Il y a juste un petit point de vigilance, qui est l'application de la charte numérique aux étudiants et étudiantes de façon pleine et entière, avec la nécessité de la respecter. Ensuite, pour les associations, nous avons voulu améliorer ou en tout cas simplifier ce que sont les critères de reconnaissance des associations. Jusqu'à maintenant, les associations, pour être reconnues, devaient dans leur instance dirigeante réunir au moins six étudiants ou étudiantes de Sciences Po. Il faut se rappeler qu'à l'époque, nous n'avions pas de visibilité sur la composition des instances dirigeantes des associations. Il ressort de l'exercice que les associations issues notamment des campus en région avaient des difficultés à réunir ce nombre qui peut être important quand on a une communauté étudiante de 300 ou 400 étudiants. La CVE propose d'abaisser ce seuil à deux étudiants, qui est le minimum légal pour fonder une association en France, ce qui va dans le bon sens. Nous restons par contre sur cette question de stabilité sur le modèle d'associations étudiantes. Il peut y avoir des personnes extérieures, qui n'ont pas ce statut d'étudiant ou étudiante, mais ils ne doivent pas représenter plus d'un tiers de l'instance dirigeante.

Il en est de même pour les associations permanentes. C'était notamment une problématique pour les associations des écoles de Master. Nous voyons bien qu'ils avaient dans leurs instances dirigeantes parfois le désir ou la nécessité de pouvoir avoir, non pas de façon majoritaire, des enseignants, des membres de cette communauté des écoles. Nous avons ouvert dans ce projet de réforme la possibilité que ce soit le cas. Enfin, pour la reconnaissance des associations, nous avons clarifié le statut des antennes issues d'associations extérieures à Sciences Po, qui ont une personnalité juridique propre, et qui ne rendent pas possible pour ces antennes la capacité juridique indépendante. En répondant aux objectifs généraux du règlement, nous avons donc créé cette possibilité. Nous l'avons en tout cas

clarifiée, puisque nous la traitons déjà en commission de la vie étudiante, avec des dérogations régulières.

Ensuite, certaines modifications ont trait aux publications où les associations permanentes et reconnues avaient leur vigilance attirée sur leur obligation de se donner les moyens de modérer les publications qu'elles mettaient sur les réseaux sociaux. Suite au groupe de travail, nous avons introduit la nécessité, en tout cas la grande vigilance pour les associations qui gèrent notamment des groupes de promotion, en tout cas qui gère des groupes d'étudiants sur les réseaux sociaux, de pleinement informer les étudiants et étudiantes qui y participent que le règlement de la vie étudiante s'y applique, notamment sur les notions de respect dû à tout un chacun. Elles s'appliquent pleinement, ce qui permet de tirer un fil. Nous voyons bien à la lecture des rapports qu'il s'agit d'un point de vigilance important.

Ensuite, pour ce qui a trait aux moyens mis à disposition pour les associations, il y avait la question des événements organisés à l'extérieur de Sciences Po, qui est l'une des grandes recommandations du groupe de travail. Nous avons bien précisé la nécessité de rajouter un plan de prévention sur les questions de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, mais aussi contre le bizutage, en nous donnant les moyens de pouvoir accompagner les organisateurs dans l'organisation de ces événements. Nous introduisons la nécessité pour ces associations et initiatives étudiantes de déclarer les événements qui interviendraient en phase d'intégration, ou qui réuniraient plus de 20 étudiants, et qui auraient un caractère de soirée festive ou de week-end. Cette déclaration est en fait issue d'un travail mené au sein du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui, début 2017, a édité avec les grandes organisations syndicales étudiantes une charte sur les soirées et événements festifs intégratifs, qui prévoit ce champ de déclaration. Nous ne sommes pas dans une demande d'autorisation, mais dans une simple déclaration. La logique est plutôt d'accompagner les organisateurs dans la réflexion sur leur soirée. Certaines questions les mettent en effet sur la piste de ce qu'il faut pouvoir penser et intégrer pour assurer une réduction des risques importante, que ce soit sur les aspects de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, mais aussi sur la consommation excessive d'alcool, sur la consommation de psychotropes, sur la santé sexuelle. Cette déclaration se mettra en œuvre dès la rentrée.

Nous avons aussi étendu aux initiatives étudiantes le régime des sanctions applicables aux associations. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait une faille dans notre règlement. Il s'agit du coup de permettre au conseil de la vie étudiante et de la formation de pouvoir agir sur une initiative étudiante qui se mettrait en dehors du champ du règlement de la vie étudiante. On parle bien de sanctions qui sont non pas à destination des individus responsables de ces associations, mais bien de l'association elle-même. Vous êtes fondés à demander la restitution d'une subvention, la suspension de l'activité dans un temps limité sur le campus, etc. Cela est de votre plein exercice.

Sur les questions d'accompagnement des associations à Sciences Po, il s'agit d'introduire une question qui revenait de façon régulière en conseil de la vie étudiante et de la formation. C'est celle des délais de demande de salle pour les événements à l'intérieur de Sciences Po, qui sont de 30 jours pour un événement qui s'adresse au-delà du cercle de l'association, réduit à 8 jours lorsque cela concerne que le cercle de l'association. C'est introduire la possibilité d'avoir des demandes en dehors des délais, notamment lorsqu'il y a des actualités, nationales ou internationales, qui nécessitent d'organiser des événements. Je pense notamment à ce qui s'est passé la rentrée dernière avec la tragédie du Liban, où la communauté étudiante a voulu organiser assez rapidement des événements. Certaines périodes permettent aussi de pouvoir répondre favorablement si nous avons la charge d'activité ou de demande qui est raisonnable pour que nous puissions traiter les demandes.

Ensuite, nous introduisons la possibilité pour les associations d'avoir à leur disposition une adresse électronique de Sciences Po. Cette disposition devra être complétée d'une charte plus spécifique sur les usages, parce que nous avons des questions liées à la sécurité de nos systèmes. Il s'agit d'usages très précis qui doivent être faits de ces adresses. Nous ouvrirons la possibilité aussi d'ouvrir notre réseau aux associations elles-mêmes, sans que les responsables associatifs portent en leur nom propre la visibilité de l'animation d'une bulle sur une association.

Il y a ensuite la question de la formation, qui est une autre recommandation. Dans ce qui est ouvert à la formation, nous rajoutons des questions sur le cyber-harcèlement notamment, en sachant que les

questions de violences sexuelles et sexistes étaient déjà introduites dans ce règlement. En tout cas, nous l'indiquons.

Il y a ensuite une disposition sur le financement des associations. Nous ouvrons notamment la possibilité pour les associations permanentes... Vous votez régulièrement des conventions annuelles pour les associations permanentes en leur donnant une dotation annuelle que nous ne sommes pas fondés à compléter, sauf à passer en conseil pour faire un avenant. Cela fait que les directions ne sont pas fondées à donner des financements complémentaires. Cela peut poser problème, notamment en lien avec ce qui a été voté sur le rapport VSS, pour la possibilité de financer des dispositifs prévisionnels de secours ou de prévention sur les grands événements étudiants. Nous ouvrons donc la possibilité que la Direction puisse intervenir dans ces cas pour compléter la dotation, lorsqu'il est nécessaire d'aider au financement de ces dispositifs qui sont des dispositifs essentiels pour la réduction des risques en milieu festif.

Ensuite, il y a des ajustements techniques sur les financements, et une nouvelle précision sur la communication lorsque par exemple le conseil de la vie étudiante et de la formation apporte son soutien à un financement, comme cela vous sera proposé tout à l'heure. Il faut que cela soit également indiqué par les associations de façon claire dans leur communication.

Il y a ensuite des dispositions sur le fonctionnement de commission de la vie étudiante et des dispositions diverses, qui ont notamment trait au rapport de la vie étudiante sur l'année universitaire que nous devons... Lors de son adoption en 2016 par un amendement qui n'avait pas été bien travaillé sur la temporalité, vous fournir au mois de juin, ce qui pose quelques difficultés. L'année n'est en effet pas tout à fait terminée au point de vue de la vie étudiante. Nous avons encore des fois des commissions de la vie étudiante et des financements qui sont en cours. Cela a du coup été une course un peu compliquée si nous voulions garantir de bien collecter les données. Nous vous proposons donc de reporter cette délivrance du rapport pour les premiers conseils qui ouvrent l'année universitaire, ce qui nous laisse le temps de mettre à jour les données. Je suis à votre disposition si vous avez des questions plus précises sur telle ou telle formulation. Voilà en tout cas l'esprit dans lequel on se fonde, et qui sera l'un des premiers actes de la mise en œuvre du plan d'action que vous venez de voter.

Raphaël CHARPENTIER

Merci à toutes et tous. À nouveau, je ne veux pas être très long, surtout s'il n'y a pas d'autres remarques. Encore un mot pour dire que c'était une révision que nous réclamions depuis longtemps pour simplifier la vie des associations. Je suis en effet convaincu que le rôle de notre conseil est de créer l'univers le plus favorable possible pour une vie associative active et remplie. Je ne dis pas que le précédent règlement ne le permettait pas, mais je pense que le règlement dont nous discutons le permet mieux. C'est donc une très bonne nouvelle. Je me réjouis aussi de la manière dont les choses ont pu être menées. C'est-à-dire que nous avons pu en discuter, d'abord au sein de la CVE à plusieurs reprises. À chaque attribution de financement, cela a été l'objet de débat. Ensuite, en amont de cette discussion, il y a ensuite eu une CVE que nous avons voulue élargie, et à laquelle chacune et chacun ont pu vouloir participer. Il y avait notamment effectivement Mariana et moi. Je salue également la présence de Solidaire, qui était venu prendre part aux débats. En l'occurrence pour une question qui est si importante pour la vie étudiante, il est important que les élus étudiants puissent être présents et actifs dans cette modification des règlements. Je voulais aussi remercier Mariana d'avoir été avec moi copilote pour réussir à mener à bien cette réforme, si tant est que nous la votions collectivement. Aujourd'hui avec un certain nombre de dispositions pour permettre aux conclusions des groupes de travail d'être intégrées dans le règlement de la vie étudiante, nous faisons je le crois un vrai pas pour une vie étudiante plus remplie, plus active, plus simple et aussi plus saine. Je ne peux donc que m'en réjouir, et me réjouir de la méthode de travail qui a été retenue.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ou remarques. Dans ce cas, nous pouvons également procéder au vote.

Ismahane GASMI

J'avais également la procuration de Madame SAADA pour Monsieur DEL PERO.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les membres votent à l'unanimité favorablement le projet de révision du règlement de la vie étudiante.

III. AVIS SUR L'ACTE PORTANT ADAPTATION TEMPORAIRE DU REGLEMENT DE LA SCOLARITE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Bonjour à toutes et à tous. Nous ne sommes pas dans une modification, mais dans une adaptation temporaire liée à la crise. Il s'agit de reprendre la plupart des modifications qui ont été en œuvre durant cette année universitaire 2020/2021, pour les appliquer l'année suivante compte tenu du contexte sanitaire qui est pour le moins incertain, en tout cas très évolutif.

Cinq grandes adaptations vous sont présentées. La première est la défaillance traitée à l'article 5 du règlement de scolarité. Nous savons effectivement que certains étudiants ne pourront rejoindre l'établissement à la rentrée, pour des raisons réglementaires liées à leur pays d'origine, ou à la France qui a défini une carte des pays en zone rouge. Leurs ressortissants ne pourront voir leurs demandes de visa traitées pendant les vacances. De plus, la France a mis comme vous le savez en place des mesures d'accueil qui sont différenciées selon l'état sanitaire des pays d'origine. Cela concerne évidemment nos étudiants, puisque les pays concernés sont, pour ceux qui sont les plus proches de nos étudiants, l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Inde, la Turquie. Nous avons donc pensé qu'il est plus prudent de permettre à cette défaillance une année encore de ne pas être activée. Cela ne remet pas en cause l'article 4, qui concerne l'assiduité aux cours. L'idée est de ne pas sanctionner le manque d'assiduité, mais de continuer de faire ce contrôle d'assiduité tant nous savons que c'est à la fois un élément qui permet de garantir la qualité des apprentissages, mais aussi un élément qui permet de garder un lien important avec les étudiants, notamment en cas de difficultés. Nous avons vu ces trois derniers semestres comment cette assiduité que nous appelons maintenant assiduité positive permet d'accompagner les étudiants dans des situations très difficiles, et donne des résultats remarquables dont je vous parlerai tout à l'heure, même s'il reste bien entendu des situations très délicates au sein de notre corps étudiant.

Il sera donc demandé à la rentrée aux enseignants de bien veiller à ce contrôle d'assiduité, même si nous pouvons considérer que les trois formats qui sont à l'œuvre : le présentiel, l'hybride et le distanciel. Je vous rappelle que nous avons décidé de programmer une rentrée en présentiel. Nous savons cependant du fait de cette difficulté sanitaire dans le monde que certains étudiants ne pourront pas accéder aux enseignements, et que l'assiduité peut être décalée dans le temps également pour les étudiants qui ne pourront pas suivre en direct les cours qui seront dispensés dans les salles. Je profite de la présence du secrétariat général pour signaler que de nombreuses salles ont été équipées pour nous permettre de dispenser des enseignements à des étudiants qui ne pourraient pas être présents au cours du semestre, voire au cours de l'année.

Le deuxième élément, il s'agit des conditions de validation des deux années du Collège universitaire et notamment lorsqu'il s'agit d'un passage conditionnel en troisième année qui exigerait le suivi d'un semestre supplémentaire à Sciences Po afin de compléter le cursus avant d'effectuer un semestre à l'international au titre de la troisième année. Il a été précisé, dans cette modification, les conditions d'accès à ce semestre hors les murs à l'international qui est aligné sur la proposition faite cette année pour la mobilité internationale par la Direction des affaires internationales. Comme vous le savez, et il s'agit là du troisième élément, l'adaptation de la troisième année a dû être mise en place pour répondre à une offre qui était de moins en moins importante à l'international. La DAI s'est engagée à garantir sur une année au moins un semestre à l'international. Concernant la deuxième année, l'année de transition que l'on appelle le semestre sas, la logique est la même : un seul semestre à l'international sera possible. Il sera possible s'il reste des places, ce qui n'est pas le cas pour la troisième année, où tous les étudiants ont obtenu un semestre à l'international, selon des modalités qui peuvent être différentes, en présentiel

ou en distanciel. Tout cela est bien sûr lié aux conditions sanitaires dans le pays d'accueil. L'année mixte est également maintenue, avec un stage à l'international en alternance avec un semestre. Pour information, nous avons à ce jour à peu près la moitié de la cohorte qui s'en va en scolarité au semestre d'automne, et l'autre moitié au semestre de printemps.

Quatrième élément. Il adresse le sujet du parcours civique, un des éléments académiques au cœur du projet pédagogique. Il est proposé d'accepter un report du stage de terrain, qui doit normalement avoir lieu entre la première et la deuxième année. Dans ce cadre un peu contrarié, il peut avoir lieu entre la deuxième et la troisième année. Les informations que nous avons du collège universitaire à ce jour sont plutôt bonnes. Les taux de stages trouvés par nos étudiants sont assez positifs. La commission d'aide financière va se réunir pour accompagner ces étudiants.

Enfin, le cinquième et dernier élément concerne l'ajout dans l'article 39, qui concerne le semestre hors les murs, d'une nouvelle modalité que l'on a appelée le Capstone, projet collectif, pour élargir le cadre de ce semestre hors les murs pour les étudiants en Master, compte tenu notamment de la dégradation des offres de stage. Cela a été mis en place l'année dernière, notamment pour les étudiants qui ont dans leur maquette le semestre hors les murs au printemps, et qui doivent avoir accès à un stage en anglais. Cela a été rendu plus difficile dans le contexte sanitaire que nous avons connu. Il s'agit de travailler en lien avec l'international dans des structures identifiées par l'Ecole ou par le service des projets collectifs hébergés par la direction de la vie des campus et de l'engagement. Il s'agit de projets collectifs sur des missions, qui sont commandées par les organismes internationaux. Il y en a eu 13 l'année dernière. 34 étudiants ont été concernés par cette modalité qui est très reconnue. La durée de cette adaptation est prévue pour cette année universitaire, sauf si la situation sanitaire au niveau mondial étendait ces impacts sur l'année suivante. Je vous remercie. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Rebecca RUFFE

Bonjour à toutes et tous. J'aimerais soulever un point concernant encore l'article 5, nous comprenons dans le règlement de scolarité qu'il y a deux types de défaillance, donc une au niveau des absences, et une autre au niveau des sujets non rendus. La suppression de cet article laisse entendre que ces deux types de défaillance seront annulés, si je comprends bien. Nous comprenons bien qu'il faille avoir une certaine bienveillance au niveau des absences, mais nous souhaitons que soit maintenue quand même une certaine exigence académique au sujet des sujets non remis. Nous souhaitons donc savoir s'il est possible de dissocier les deux, la défaillance pour les absences à proprement parler et les sujets non rendus. La deuxième question concerne le parcours civique. J'aimerais juste savoir ce que l'on entend par exceptionnel. C'est un terme quand même assez large. Il faudrait plus de précisions à ce niveau-là.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci, Rebecca. On sent quelqu'un qui connaît bien la scolarité. Ça fait plaisir.

Pour répondre à votre première question, vous avez absolument raison. Je n'ai même pas prononcé ce mot d'excellence académique, de maintien de la qualité et de l'exigence de nos formations, bien entendu. La rédaction est très large dans le règlement de scolarité. Nous ne sommes pas à ce stade à une modification de la rédaction du règlement de scolarité, qui viendra je l'espère cette année. Mais effectivement, il est question de la défaillance qui est liée à l'assiduité. En d'autres termes, et nous le préciserons dans la communication, et je pense que les enseignants ont bien compris cet aspect, le non rendu sera bien sûr sanctionné par le zéro, comme c'est le cas d'habitude. Concernant le parcours civique, l'appréciation se fera effectivement par la personne en charge du parcours civique avec les responsables pédagogiques. L'idée est vraiment de faire du sur-mesure. Si l'étudiant, pour des raisons la plupart du temps de disponibilité de stage, parce qu'il est dans une situation particulière dans un pays particulier, ne peut pas avoir accès à un stage, nous rentrons dans un cadre quasiment classique de l'accompagnement des étudiants à Sciences Po, qui est comme vous le savez de très grande proximité.

Rebecca RUFFE

Merci beaucoup.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Très bien. Je pense que nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Les membres votent à l'unanimité favorablement l'acte portant adaptation temporaire du règlement de la scolarité pour l'année universitaire 2021-2022.

IV. ADOPTION DU FINANCEMENT DU PROJET ÉTUDIANT SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 23 JUIN 2021

Baptiste VIVIEN

C'est un projet qui a été porté à l'initiative de la CVE, dans le cadre notamment d'un projet collectif initié et accompagné par la DVCE, L'idée est de mettre en place une épicerie participative et solidaire à la rentrée en septembre 2021. Elle sera dans un premier temps très certainement positionnée dans la salle Halévy, pour un premier lancement, avec comme aboutissement probablement une arrivée au 30 après les déplacements et les déménagements vers le Saint-Thomas. Le projet a donné naissance à une association qui a pris pour nom LA GRENADE et qui a déjà recueilli des soutiens extérieurs. Ils bénéficient notamment de l'appui de l'ANDES, une association qui spécialisée dans l'accompagnement de lancement d'épiceries solidaires. Ils sont aussi engagés sur un projet auprès du prix Érignac. Leur besoin s'exprime notamment en termes d'investissement. Un tel projet nécessite évidemment comme vous vous en doutez une structuration en matière de suivi de chaîne du froid, de chaîne des produits, et autres. Il y a donc évidemment besoin d'avoir un apport assez important pour des frigos, pour lancer vraiment ce projet. Ils ont fait une demande à hauteur de 3200. La commission Vie étudiante leur a accordé un soutien à hauteur de la demande proposée. Il est à noter que le besoin pour cet investissement se hisse à hauteur de 9000 € au global. Par cette subvention, Sciences Po viendrait soutenir le projet à hauteur d'un tiers. L'association étant parvenue à pourvoir les deux autres tiers par d'autres appels et d'autres subventions.

Raphaël CHARPENTIER

C'est un projet à destination des étudiants les plus précaires. Dans cette période qui vient de s'achever et qui peut encore se prolonger un peu, il nous a semblé important, même s'agissant d'une subvention peut-être un peu plus forte que celle que nous donnons d'habitude, de donner ce coup de départ et de permettre à ce projet de s'épanouir, d'autant que c'est un projet qui travaille en bonne intelligence avec Sciences Po, et avec ses services de l'action sociale. Nous avons sans difficulté attribué cette subvention pour ce projet dont nous espérons qu'il va pouvoir se développer.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je vous propose que nous passions à l'adoption de ce projet.

Les membres adoptent à l'unanimité favorablement le financement du projet étudiant.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DES 17 MAI ET 7 JUIN 2021

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Y a-t-il des abstentions ?

Les membres adoptent à l'unanimité favorablement les procès-verbaux.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

J'ai pour ma part juste quelques remerciements à faire. Je pense que cela a été une année particulièrement éprouvante et compliquée, non seulement pour notre école, mais aussi pour les membres du conseil. Il y a eu beaucoup de changements, de réunions et d'agitations. Il me semble que nous sommes arrivés à bon port en cette fin d'année. Raphaël, je ne sais pas si tu souhaites également intervenir.

Raphaël CHARPENTIER

Tu as parfaitement dit les choses, Mariana. Quelle année entre le Covid et les événements qui ont secoué notre institution. Mais finalement, un dernier conseil dont les débats le montrent. Le consensus global qui prévaut parmi toute la diversité des communautés représentées et des opinions représentées le montre. Je crois que nous avons réussi à nous relever et à faire le meilleur de ce que nous pouvions en faire. J'espère que le prochain conseil pourra se réaliser en présentiel. Je n'en doute pas. Prions pour que l'été soit beau et plein de vaccins, ce qui nous permettra de nous retrouver à la rentrée ensemble et en vrai.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA

Merci. Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose de conclure ce dernier conseil. Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA lève la séance à 9 heures 36.